

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES,
AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES**

Séance du 31 août 2022

Résumé des décisions prises

2022 – CP600

Date : 5 septembre 2022

Membres présents

Président/ M. Patrice CHASSARD

Mmes. Catherine DUSSOL, Marie-Odile NOZIERES-PETIT
MM. Yvon BOCHET, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Hubert DUBIEN, Jérôme FARAMOND, Florent HAXAIRE, Bruno LEFEVRE, Alain MATHIEU, Christian NAGEARAFFE, Olivier NASLES, Didier TRONC

Assistaient également aux travaux de la commission permanente

Mme Clélia GRANOZIO représentant le Commissaire du Gouvernement.

Mme Frédérique FEILLET, DGPE

Mme Claire DAMIEN (DGCCRF)

Agents INAO

Raphaël BITTON, Alexandra OGNOV, Christelle MARZIN, Bastien BULLIER.

Anaïs EMERIAU, H2COM.

Membres Excusés

Mme Anne LAURENT

MM. Dominique CHAMBON, Michel OCAFRAIN

Membres absents

Mme. Delphine GEORGELET.

* *
*

2022-CP601	AOP « Banon » - Demande de modification temporaire - Avis sur la demande de modification temporaire du cahier des charges La commission permanente a pris connaissance de la demande.
-------------------	---

	<p>Il est souligné le contexte climatique généralisé sur le territoire qui va conduire à des demandes de modifications temporaires dans de nombreuses régions.</p> <p>La demande de l'AOP Banon est jugée équilibrée et raisonnée, avec un objectif visant à maintenir l'alimentation du troupeau.</p> <p>Des questions sont posées sur la durée de la modification temporaire relative à la possibilité d'achats hors de l'aire géographique, considérant que dans le secteur, les récoltes de fourrages se font tôt avec également une possible sortie des chèvres dès le 1^{er} mars.</p> <p>La commission permanente a considéré que cette souplesse apportée jusqu'à la fin du mois de juin 2023 devait permettre de reconstituer des stocks de fourrages en provenance de l'aire.</p> <p>La commission permanente a approuvé la modification temporaire du cahier des charges de l'AOP « Banon » et la durée de celle-ci (15 votants – unanimité).</p>
<p>2022-CP602</p>	<p>AOP « Bleu du Vercors-Sassenage » - Demande de modification temporaire - Avis sur la demande de modification temporaire du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande.</p> <p>La représentante de la DGCCRF souhaite alerter les ODG sur la nécessité, en cas de récurrence des modifications temporaires des cahiers des charges, d'envisager des modifications pérennes de ceux-ci. Le président confirme et précise que ce sujet devra faire l'objet de débats transversaux. Il est souligné que d'une manière générale, l'octroi de modifications temporaires pose question vis-à-vis de la promesse faite aux consommateurs via les SIQO mais aussi vis-à-vis de la manière dont on les explique à ceux-ci.</p> <p>Une alerte est formulée sur le cumul de deux modifications temporaires demandées - à la fois la diminution du taux de matière sèche des enrubannés ainsi que l'augmentation de la quantité maximale de concentrés - qui peut poser des questions dans une transformation au lait cru.</p> <p>La commission permanente a longuement débattu du niveau de concentrés proposé qui semble très élevé.</p> <p>Elle considère que la situation de l'AOP, avec un territoire limité dont une grande partie est déjà mobilisée pour la production de cultures fourragères destinées à l'AOP, conduit à ce que les opérateurs disposent de peu de marges de manœuvre pour fournir la filière.</p> <p>Le président souligne qu'au regard des réserves formulées, le retour des ODG sur l'utilisation des modifications temporaires sera important, et ce pour chaque modification, afin de mesurer de quelle façon les éleveurs ont utilisé les possibilités qui leur ont été offertes.</p>

	<p>La réflexion à moyen et long terme concerne tous les cahiers des charges, afin de garantir le maintien de la plus-value associée aux cahiers des charges dans un contexte de dérèglement climatique.</p> <p>La commission permanente a approuvé la modification temporaire du cahier des charges de l'AOP « Bleu du Vercors-Sassenage » et la durée de celle-ci (15 votants – unanimité).</p>
--	--

Prochaine séance – le 15 septembre 2022